

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 23 (1976)  
**Heft:** 1-2

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ont été presque toujours très inférieurs aux limites permises. Dans un seul cas, il a été rejeté le 50 % de la quantité autorisée.

L'irradiation (du corps entier) des personnes professionnellement exposées aux rayonnements distribuée sur l'ensemble de la population a produit une dose moyenne inférieure à 1 mrem/an. Celle-ci se répartit comme suit: réacteurs ~ 0,1 mrem/an, industrie des peintures luminescentes ~ 0,05 mrem/an, personnes exposées aux rayonnements en médecine et dans la recherche ~ 0,5 mrem/an. D'autres doses supplémentaires provenant de différentes sources telles que le port de montres à cadran lumineux, la télévision en couleur, l'action de fumer (polonium-210) et l'irradiation cosmique accrue dans la navigation aérienne civile sont indéterminables pour des individus. La dose moyenne pour la population est estimée à environ 1 mrem/an.

### Résumé

On peut constater en résumé que l'irradiation (du corps entier) de la population suisse due au rayonnement naturel a été d'environ 150 mrem/an et que toutes les autres causes (sans les applications médicales) ont produit ensemble 5 à 10 mrem/an. Les effets des centrales nucléaires sont compris dans ce chiffre. Les doses maximales que celles-ci provoquent dans leur voisinage immédiat ont été inférieures à 6 mrem/an; elles se trouvent donc nettement au-dessous de la limite de 20 mrem/an prévue dans le concept sur les rejets. Ces doses distribuées sur la population environnante représentent moins de 1 mrem/an; rapportées à l'ensemble de la population suisse, elles sont négligeables.

Même si jusqu'à ce jour aucun dépassement de limites d'activité et de dose prescrites n'a été constaté en Suisse, il faut cependant toujours avoir présent à l'esprit que la radioactivité représente un danger potentiel et que son utilisation exige par conséquent un contrôle étendu des émissions et des immissions.

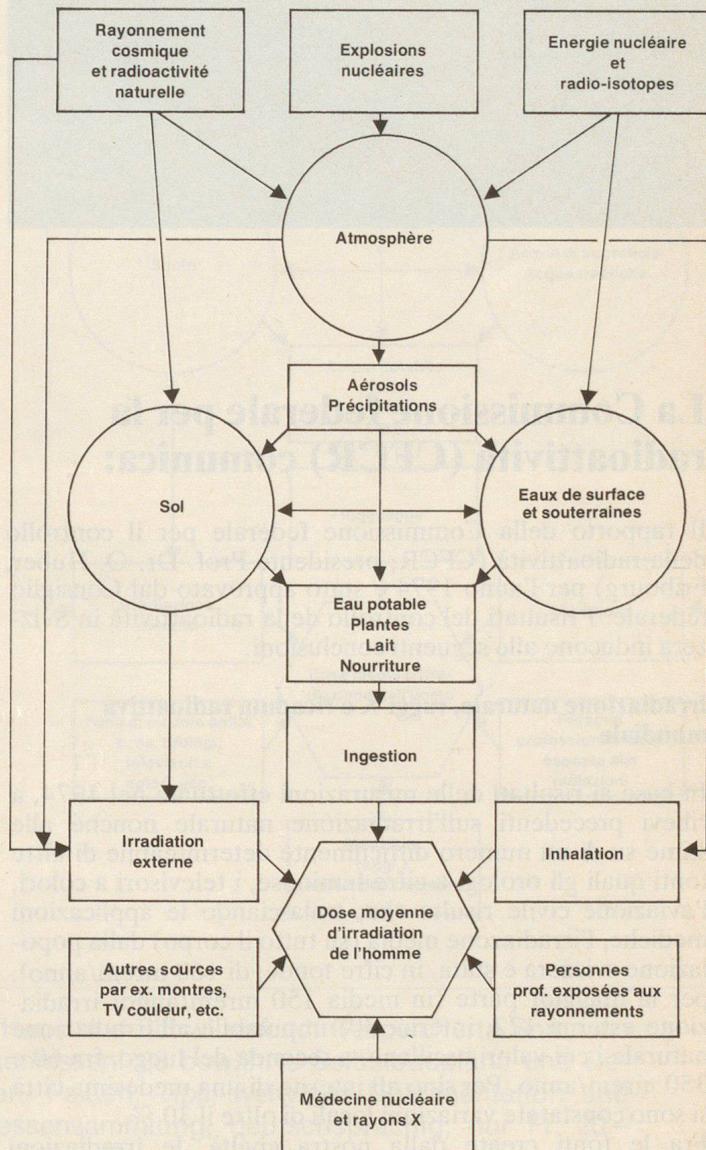
<sup>1</sup> Les effets biologiques des rayonnements ionisants sont exprimés en rem (1 rem = 1000 mrem).

<sup>2</sup> Le règlement encore en vigueur actuellement à l'EIR autorise une dose maxima de 500 mrem/an dans le voisinage.

<sup>3</sup> Période: temps pendant lequel la moitié des noyaux d'un radionucléide se désintègrent.

P.S. Le rapport est publié dans le bulletin du Service fédéral de l'hygiène publique.

### Irradiation de l'homme: causes et voies d'irradiation



Une enquête effectuée en 1971 par des examens diagnostiques aux rayons X sur la dose génétique significative pour la population a révélé une dose 42 mrem/an.

## Weitere Vorträge von Oberst Gunnar Oehmann aus Finnland

- |          |   |
|----------|---|
| 15. März | Zivilschutzverband des Kantons Zürich<br>in Zürich    |
| 17. März | Solothurnischer Zivilschutzverband<br>in Balsthal     |
| 18. März | Schaffhauser Bund für Zivilschutz<br>in Schaffhausen  |
| 20. März | Bündner Bund für Zivilschutz<br>in Chur               |
| 26. März | Zivilschutzorganisation der Stadt Zürich<br>in Zürich |